



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N°29/2026/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026 A 09H00
AU CENTRE CULTUREL DE CAYENNE « L'ENCRE » .

PORTANT LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procuration : 4

Nombre de Conseillers Présents : 52
Date de convocation : Mercredi 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), s'est réuni sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA au centre culturel de Cayenne « L'ENCRE ».

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Malika ADELSON – Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER – Julner BELIZAIRE - Joseph BELBRUN – Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY – Christian FAUBERT - Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah KHAN GRISET – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean-Michel NICOLAS – Marthe PANELLE KARAM – Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Thierry ELIBOX donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Soebriena AMOIDA donne procuration à Monique AZER – Olivier KONG donne procuration à Hélène SERVIUS.

ÉTAIENT ABSENTS : Emmanuel PRINCE – Delphine DENIZOT – Soebriena AMOIDA – Thierry ELIBOX – Olivier KONG

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

56 POUR	<p>Gilles ADELSON – Malika ADELSON – Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER - Joseph BELBRUN – Julner BELIZAIRE – Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT- Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah KHAN GRISET – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS – Marthe PANELLE KARAM – Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE – Héléne SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR</p> <p>Emmanuel PRINCE donne procuration à Thierry ELIBOX – Delphine DENIZOT donne procuration à Liser CLIFFORD – Soebriena AMOIDA donne procuration à Monique AZER</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L1111-12 à L1111-14 relatifs à la charte de l'élu local ; L5211-6 et L5211-9 relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil communautaire ; L5216-4 à L5216-4-2 relatifs aux conditions d'exercice du mandat des membres du conseil de la communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2025-10-24-00012 du 24 octobre 2025 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président ;

Considérant que lors de la première réunion du conseil communautaire suivant son renouvellement, le président donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers communautaires un exemplaire de cette charte ainsi que des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice du mandat ;

Considérant que cette charte rappelle les principes déontologiques applicables aux élus locaux, notamment l'exercice du mandat dans le respect de l'intérêt général, de la probité et de la prévention des conflits d'intérêts ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT,

PREND ACTE

- De la lecture de la charte de l'élu local par la présidente de la CACL ;
- De la remise à chaque conseiller communautaire d'un exemplaire de cette charte ainsi que des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice du mandat ;
- De l'annexion de ces documents au procès-verbal de la séance d'installation.

Fait et délibéré à Cayenne, en séance publique,
Le VENDREDI 10 AVRIL 2026

Ont signé au registre des délibérations les
membres présents

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Sandra TROCHIMARA

